



Compte rendu conseil syndical n°40

27 mars 2024

PETRAR Prefecture

0520052801 20240327-CRCS28MARS2024-AU
Reçu le 28/03/2024

Par suite d'une convocation en date du 12 mars 2024, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la salle de réunion de la SPL Eau Service Haute Durance le 27 mars 2024 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Jean-Marie REY

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 3/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Absent</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	Pouvoir Alice PRUD'HOMME	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	<i>Absente</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Excusé</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Alice PRUD'HOMME	Présent	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Marcel CHAUD	Présent

Étaient également présente Madame Daphné KHALIFA, Directrice et Madame Emmanuelle RAVAUX, Secrétaire assistante du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras.

17h00, la séance est ouverte.

Le Président procède à l'appel des membres du conseil syndical.

Monsieur le Président prend acte du quorum, remercie les membres présents et excuse les membres qui n'ont pu être présents.

Validation du compte rendu de la séance du 06 décembre 2023.

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 06 décembre 2023 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote.

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité, approuve le compte rendu du conseil syndical du 06 décembre 2023.

Le Président précise que le relevé de décision du bureau du 14 février 2024 a été adressé à chacun des membres.



PETRAR Prefecture

0520052801 20240327-CRCS28MARS2024-AU
Reçu le 28/03/2024

Budget & Finances

Délibération n°2024.001 : Vote du compte de gestion du receveur syndical 2023.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur syndical pour l'exercice 2023 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras pour le même exercice.

POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2024.002 : Vote du compte administratif 2023.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;

Dit que l'excédent net de clôture de l'exercice 2023 est de 178 283,05 euros.

POUR : 6 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2024.003 : Affectation du résultat.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, décide que le résultat à reporter au budget 2024 soit :

- Au chapitre 001 en recettes d'investissement de 17 795,73 euros
- Au chapitre 002 en recettes de fonctionnement de 178 283,05 euros

POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2024.004 : Vote du budget primitif 2024.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, adopte en sur équilibre le budget primitif 2024 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras tel qu'il est intégralement retranscrit dans le document annexé à la présente délibération ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Délibération n°2024.005 : Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement – décision du taux applicable.

Après avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section fonctionnement et investissement du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 7 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0



PETR AR Prefecture

05-20052801 20240327-CRCS28MARS2024-AU
Reçu le 28/03/2024

POINTS DIVERS

Échanges sur divers points :

- Élection du président du GAL
- La Caravane des ruralités
- Retour sur les ateliers Avenir Montagne et Concertation Sciences participatives


Fin du conseil 18H30



Pierre LEROY
Président du PETR Briançonnais Écrins Guillestrois Queyras

AR Prefecture

005-200052801-20240327-CRCS28MARS2024-AU
 Reçu le 28/03/2024



PETR
 POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
 ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
 BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS
 ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°40 du : 27 mars 2024

OBJET : FEUILLE D'EMARGEMENT

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Arnaud MURGIA		Éric PEYTHIEU	
Claudine CHRETIEN	<i>Pouvoir de Alice Prud'Homme</i>	Vincent FAUBERT	
Émilie DESMOULINS-GENOUX		Gabriel LEON	
Pierre LEROY	<i>[Signature]</i>	Emeric SALLE	
Jean-Marie REY	<i>[Signature]</i>	Marine MICHEL	
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 4 voix			
Dominique MOULIN	<i>[Signature]</i>	Guillaume DEJY	
Michel MOURONT	<i>[Signature]</i>	Michel MOUTTE	
Mathieu ANTOINE		Maxime BERARD	
Hervé WADIER		Valérie GARCIN EYMEOUD	
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Alice PRUD'HOMME	<i>[Signature]</i>	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>[Signature]</i>
Marie BAILLARD		Marcel CHAUD	



Associations - Territoires - Projets

AR Prefecture

005-200052801-20240327-CRCS28MARS2024 AR
Reçu le 28/03/2024

MANDAT DE VOTE

Je soussigné(e)..... Claudine CHRETIEN.....

DECLARE DONNER POUVOIR A :

Mme - M. Alice Prud'homme.....

à l'effet de voter en mon nom, lors de la séance du conseil syndical qui se tiendra le

..... mercredi 27/03/24.....

Le présent mandat est donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à Nevache le 25/03/24